

Position de la CES adoptée par le comité exécutif à la réunion du 28-29 octobre 2020

La CES se félicite de l'examen précoce de la politique de l'UE en matière de commerce et d'investissement.¹ Le commerce a le potentiel de renforcer les performances économiques grâce à des emplois de qualité et de stimuler un développement durable et inclusif. Pour cela, le commerce doit être correctement réglementé, comme le décrit la réponse de la CES à la consultation publique « Une politique commerciale renouvelée pour une Europe plus forte » (en annexe). Cet examen arrive à point nommé, car la pandémie de Covid-19 a mis en évidence la fragilité et les risques liés au commerce international, aux chaînes d'approvisionnement mondiales et aux chaînes de valeur industrielles. Elle a également mis en évidence la manière dont le manque d'application des normes du travail et de l'environnement conduit à une croissance non durable.

La pandémie a un impact profond sur le commerce et la mondialisation, avec des tendances nationalistes croissantes au lieu de la promotion d'une coopération multilatérale bien nécessaire. Une politique commerciale et d'investissement ambitieuse et progressiste doit donc s'inscrire dans un processus de refonte du système commercial multilatéral et doit faire partie d'une nouvelle politique économique, sociale et industrielle plus large de l'UE.

La CES appelle à une réforme de la politique européenne en matière de commerce et d'investissement qui mette au cœur de ses préoccupations la création d'emplois décents et la protection des droits fondamentaux et humains, y compris les droits des travailleurs et des syndicats ; la préservation de l'environnement et de la biodiversité et la conformité avec l'accord de Paris sur le changement climatique ; la sauvegarde de services publics de qualité ; et le renforcement de la base industrielle de l'Europe. Grâce à une telle réforme, le commerce peut devenir un outil plus efficace pour renforcer la performance économique avec des emplois de qualité et décents et pour stimuler un développement durable et inclusif.

Avant tout, la CES demande que les accords commerciaux de l'UE comprennent des dispositions applicables en matière de travail, assorties de sanctions en cas de violation des droits du travail. Il s'agit là d'une demande de longue date, qui bénéficie d'un soutien de plus en plus large. Plusieurs États membres de l'UE ont présenté des propositions visant à renforcer l'application des chapitres sur le commerce et le développement durable (CDD) dans les accords de libre-échange (ALE).² Les groupes consultatifs nationaux (GCN) de l'UE et du Canada, dans le cadre de l'AECG, appellent conjointement à une révision des chapitres CDD afin de rendre les normes du travail effectivement applicables.³ Afin de mettre davantage l'accent sur la conformité et l'application, la Commission européenne a créé le poste de responsable de l'application des règles commerciales. Le nouveau commissaire européen au commerce s'est engagé à renforcer l'application des chapitres CDD et à étudier l'idée d'une réduction tarifaire conditionnelle.

Ces mesures sont les bienvenues et vont dans la bonne direction, mais il est urgent de prendre d'autres mesures concrètes en termes de respect des droits des travailleurs et des syndicats. Une nouvelle politique européenne en matière de commerce et d'investissement doit sortir du cadre des outils et des modèles existants pour atteindre cet objectif global. La CES propose d'explorer une série d'éléments qui pourraient étayer une nouvelle conception de l'application des normes de travail, notamment :

¹ " [A renewed trade policy for a stronger Europe - Consultation Note](#) ", 16 juin 2020

² [Non-paper from the Netherlands and France on trade, social economic effects and sustainable development](#)

³ https://www.eesc.europa.eu/sites/default/files/files/joint_statement_eu_canada_dag_to_dag.pdf

- a. Faire du droit du travail une clause d'élément essentiel.
- b. Un mécanisme de règlement des litiges relatif au CDD remanié, avec des sanctions.
- c. Mise en place d'un secrétariat du travail indépendant.
- d. Exigences de diligence raisonnable pour les investisseurs.
- e. Mécanisme de réaction rapide au niveau de l'entreprise, avec des recours.
- f. Lier la réduction tarifaire à la mise en œuvre du CDD.
- g. Plaintes directes des syndicats auprès du responsable de l'application des règles commerciales.
- h. Renforcer l'impact des recommandations des CGN
- i. Institutionnaliser une forte coopération avec l'OIT.
- j. Responsables des rapports sur le travail dans les délégations de l'UE dans les pays partenaires.

La CES rejette un programme européen de commerce et d'investissement axé sur les entreprises, qui conduit à des inégalités croissantes et compromet la fourniture de services publics de qualité pour tous. Les accords de commerce et d'investissement devraient donc exclure les services publics. La CES rejette également les mécanismes de protection des investissements, avec des privilèges spéciaux pour les investisseurs, qui sapent l'égalité et l'État de droit.

La crise du Covid-19 a montré l'importance stratégique de maintenir des chaînes de valeur industrielles fortes et diversifiées en Europe. L'UE doit identifier les chaînes de valeur industrielles qui sont d'une importance stratégique pour ses principaux objectifs politiques. Les principales chaînes de valeur devraient être renforcées en Europe ou partiellement réorganisées. L'UE doit également défendre les producteurs européens contre les subventions étrangères qui faussent et endommagent le marché intérieur et les travailleurs européens. En outre, un mécanisme d'ajustement frontalier pour le carbone devrait être envisagé pour prévenir les fuites de carbone et d'investissements ainsi que la concurrence internationale déloyale. Une plus grande autonomie stratégique va de pair avec la préservation d'une économie ouverte et la défense d'un commerce libre et équitable.

La résilience des chaînes d'approvisionnement mondiales repose sur leur durabilité sociale et environnementale. Un outil indispensable est l'application effective des dispositions relatives au travail tout au long de la chaîne d'approvisionnement, soutenue par des inspections du travail bénéficiant d'un financement adéquat et étayée par la nouvelle législation européenne sur le devoir de diligence⁴. Au niveau international, il est nécessaire d'adopter un traité des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme et d'établir une convention de l'OIT sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Le cadre commercial multilatéral dans le contexte de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) doit être renforcé. La CES appelle à une réforme de l'OMC afin de promouvoir le développement durable, la justice sociale et le travail décent. Nous appelons à une coopération forte entre l'OMC et l'Organisation internationale du travail (OIT). L'OMC devrait inclure le respect des normes du travail, telles qu'elles sont fixées et contrôlées par l'OIT, dans ses politiques et dans les futurs accords et initiatives commerciaux multilatéraux. Une priorité doit également être de réformer l'OMC afin qu'elle puisse répondre aux pratiques commerciales déloyales et aux nouveaux modèles commerciaux en offrant des conditions de concurrence équitables et des règles transparentes adaptées au monde du commerce de demain.

Le système de préférences généralisées (SPG) de l'UE devrait contribuer à l'établissement d'une relation économique juste et prospère entre l'UE et les pays en développement — une relation dans laquelle l'exploitation de la main-d'œuvre et la

⁴ [Position de la CES pour une directive européenne sur le devoir de vigilance en matière de Droits de l'Homme et de conduite responsable des entreprises](#)

dégradation de l'environnement ne sont plus des moyens acceptés de concurrence internationale. Un mécanisme de plainte fonctionnel, une plus grande transparence et la participation de la société civile et des syndicats sont nécessaires pour renforcer le respect des droits du travail. La CES attend un lien plus fort entre l'accès préférentiel et le respect des droits des travailleurs tels que définis dans les conventions et les normes de l'OIT.

La transparence et la participation des partenaires sociaux devraient être des éléments essentiels dans le suivi et le développement de la politique commerciale et d'investissement de l'UE à l'avenir. La CES insiste sur la transparence de toutes les négociations, le contrôle démocratique par les parlements européen et nationaux, ainsi que la consultation et la participation pleine et entière des partenaires sociaux et des organisations de la société civile. Les partenaires sociaux devraient être consultés de manière proactive et continue, y compris sur les objectifs des négociations avant qu'elles ne commencent, en particulier lors de la préparation du mandat de négociation du Conseil. En outre, l'impact des recommandations des GCN chargés du suivi des ALE par la société civile doit être considérablement renforcé.

ANNEXE : Réponse de la CES à la consultation publique « Une politique commerciale renouvelée pour une Europe plus forte »

Question 1 : Comment la politique commerciale peut-elle contribuer à améliorer la résilience de l'UE et à construire un modèle d'autonomie stratégique ouverte ?

La Confédération européenne des syndicats (CES) appelle à une réforme de la politique commerciale et d'investissement de l'UE qui mette au cœur de ses préoccupations : la création d'emplois décents et la protection des droits fondamentaux et humains, y compris les droits des travailleurs et des syndicats ; la préservation de l'environnement et de la biodiversité et la conformité avec l'accord de Paris sur le changement climatique ; la sauvegarde de services publics de qualité ; et le renforcement de la base industrielle de l'Europe. Grâce à une telle réforme, le commerce peut devenir un outil plus efficace pour renforcer la performance économique avec des emplois de qualité et décents et pour stimuler un développement durable et inclusif.

Nous réclamons une politique commerciale européenne renouvelée qui promeuve et défende les droits sociaux, des travailleurs et des syndicats avec plus d'urgence et d'engagement. À cet égard, la communication de la Commission européenne (2015) « Le commerce pour tous - Vers une politique de commerce et d'investissement plus responsable » a représenté un changement positif vers une politique commerciale fondée sur des valeurs. Toutefois, elle n'a pas été suffisamment mise en pratique. Le manque d'applicabilité réelle des dispositions relatives aux droits du travail, aux droits de l'homme et à l'environnement reste une préoccupation majeure pour la CES. Nous attendons donc des actions plus concrètes répondant aux préoccupations des travailleurs dans la nouvelle communication de la Commission, qui suivra cette consultation.

Le marché unique européen et le commerce mondial contribuent au bien-être en Europe, mais ne peuvent être la seule approche sur laquelle on peut compter pour surmonter la crise économique et sortir plus fort de la crise actuelle du Covid-19. Une politique commerciale ambitieuse et progressiste doit s'inscrire dans une nouvelle politique économique, sociale et industrielle plus large de l'UE. La politique commerciale de l'UE doit mettre le commerce au service d'objectifs prioritaires tels que le travail décent (y compris le droit de gagner un salaire décent), la cohésion sociale, l'égalité, la politique industrielle et le développement durable. Cet examen de la politique commerciale devrait être la pierre angulaire d'un nouveau modèle économiquement résistant, socialement et environnementalement durable et responsable, et qui prend en compte les besoins de développement durable des pays les moins avancés (PMA). La future stratégie de politique commerciale de l'UE doit avoir pour objectif ultime d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et l'accord de Paris, et de faire du programme de développement des réglementations commerciales une réalité pour tous les pays.

La pandémie de Covid-19 a un impact profond et sans précédent sur le commerce et la mondialisation avec des tendances nationalistes croissantes au lieu de promouvoir une coopération multilatérale bien nécessaire. Par conséquent, une réforme de la politique commerciale de l'UE devrait s'inscrire dans un processus de refonte du système commercial multilatéral. La pandémie a révélé des chaînes d'approvisionnement très fragmentées, non diversifiées et non durables. Elle a également mis en évidence les risques liés à la délocalisation d'activités industrielles stratégiques. En outre, elle montre combien il est important que les économies soient soutenues par des transports et des services publics qui fonctionnent bien et sont financièrement solides et par l'accès à un enseignement public de qualité, ainsi que par des politiques du marché du travail qui prévoient des systèmes de protection sociale durables et des dispositifs visant à faciliter une transition juste pour les travailleurs. Toute réforme de la politique commerciale de

l'UE doit inclure l'exclusion effective des services publics et des biens communs en tant qu'instrument essentiel d'une véritable « autonomie stratégique ouverte ».

La relance des flux commerciaux doit également s'appuyer sur des accords de libre-échange comportant des engagements forts et contraignants en matière de normes sociales et de travail et leur application effective. L'interruption des processus d'approvisionnement et de production a démontré l'importance de la mise en place et de l'application effective de mesures de santé et de sécurité au travail, ainsi que de la sécurité et de la santé des travailleurs pour fournir des biens et des services au monde entier. La ratification, la mise en œuvre et l'application des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la liberté d'association et la négociation collective, ainsi que de toutes les conventions fondamentales et actualisées de l'OIT, par les États membres de l'UE ainsi que par nos partenaires commerciaux, constituent une condition préalable essentielle pour garantir des conditions de travail sûres et décentes, et pour que le commerce profite à tous.

La réponse aux aspects négatifs de la mondialisation n'est pas de fermer les frontières — ni pour le commerce ni pour les personnes — mais d'établir et d'appliquer des règles qui ouvrent la voie à une croissance durable et inclusive tout en empêchant une course vers le bas en ce qui concerne les salaires et les conditions de travail ; en faisant respecter les droits des citoyens et les droits de l'homme en général ; et en faisant obstacle à l'exploitation du travail et aux sociétés multinationales qui esquivent le paiement des impôts et le droit du travail. Pour que les travailleurs puissent profiter des avantages de la mondialisation, la politique commerciale doit être complétée par des ambitions élevées dans le domaine de la politique sociale, environnementale, du marché du travail et de l'éducation.

La CES rejette un programme européen de commerce et d'investissement axé sur les entreprises, qui conduit à une inégalité croissante et sape la fourniture de services publics de qualité pour tous, y compris les soins de santé et l'éducation. La CES rejette également les accords de protection des investissements prévoyant des privilèges spéciaux pour les investisseurs. L'étendue de ces privilèges et des décisions de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) en faveur des entreprises et des investisseurs, sera probablement pleinement réalisée au cours de la crise du Covid-19, alors que les investisseurs menacent déjà de poursuivre les États pour la protection de la santé publique.

La CES exige un programme commercial qui protège et promeut de manière proactive les normes internationales du travail et de l'environnement et respecte le principe de précaution. Des dispositions visant à éviter le dumping social doivent être incluses dans la boîte à outils des instruments commerciaux et incorporées dans les futurs accords commerciaux. Les travailleurs des pays tiers dans l'UE devraient avoir accès aux mêmes rémunérations et conditions de travail que les travailleurs de l'UE selon les pratiques nationales.

Vous trouverez [ici](#) de plus amples informations sur la vision de la CES pour une politique commerciale européenne renouvelée.

Question 2 : Quelles initiatives l'UE devrait-elle prendre — seule ou avec d'autres partenaires commerciaux — pour aider les entreprises, y compris les PME, à évaluer les risques ainsi qu'à consolider et à diversifier les chaînes d'approvisionnement ?

L'importance d'une industrie européenne forte et progressiste ne peut être surestimée lorsqu'il s'agit de construire une économie plus durable et plus résistante. La crise du Covid-19 a clairement montré l'importance stratégique de maintenir des chaînes de

valeur industrielles fortes et diversifiées en Europe. Elles sont une condition nécessaire de l'autonomie européenne ainsi que des atouts essentiels pour favoriser la numérisation et la décarbonisation et faire face aux pandémies mondiales. L'UE devrait commencer par identifier les chaînes de valeur industrielles qui revêtent une importance stratégique pour ses principaux objectifs politiques (par exemple, la décarbonisation, la numérisation et la santé). Les principales chaînes de valeur devront être renforcées ou partiellement réaménagées en Europe. Cela est particulièrement vrai pour des secteurs tels que les produits pharmaceutiques, les équipements médicaux et de protection et les métaux de base.

Les chaînes de valeur industrielles européennes sont souvent insérées dans des chaînes d'approvisionnement mondiales, cette pratique va se poursuivre. C'est pourquoi, outre les efforts visant à maintenir les chaînes de valeur industrielles en Europe, il convient de s'attacher en priorité à accroître leur résilience et leur équité. Une meilleure identification des risques de rupture de la chaîne d'approvisionnement pour les principaux facteurs de production (énergie, matières premières) devrait conduire à une stratégie visant à diversifier les chaînes d'approvisionnement et à prévoir les stocks nécessaires.

La crise du Covid-19 a également révélé les risques importants liés à des chaînes d'approvisionnement très fragmentées et peu diversifiées. Elle a révélé leur vulnérabilité et mis en évidence les violations des droits du travail et les effets négatifs des opérations commerciales sur la société, la santé et la sécurité dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. La pandémie a également montré l'importance des travailleurs du secteur des transports en tant qu'élément vital d'une économie mondiale reliant les chaînes d'approvisionnement et permettant à l'Europe et au monde de continuer à avancer. Les travailleurs du secteur des transports, tous secteurs confondus, seront essentiels à la remise en état des chaînes d'approvisionnement au sortir de la crise du Covid-19.

La résilience des chaînes d'approvisionnement découlera également de leur durabilité. L'UE devrait donc diversifier ses chaînes d'approvisionnement et les rendre plus durables sur le plan environnemental et social. Au cours de la pandémie de Covid-19, nous avons également été témoins des énormes déséquilibres de pouvoir entre les parties contractantes dans les chaînes d'approvisionnement. Par exemple, dans le secteur de l'habillement, les marques ont unilatéralement (et souvent illégalement) annulé des contrats, abusé des dispositions relatives à la force majeure, etc. En substance, elles ont transféré les risques à leurs fournisseurs (la partie la plus faible) et, par conséquent, à leurs travailleurs. La résilience des chaînes d'approvisionnement devrait également consister à honorer les contrats et à garantir les droits des travailleurs. Un élément clé pour y parvenir est l'application effective et complète des dispositions relatives au travail tout au long des chaînes d'approvisionnement, soutenue par des inspections du travail bénéficiant d'un financement adéquat. En outre, les exigences du devoir de diligence permettraient de créer des chaînes d'approvisionnement plus durables. Le devoir de diligence aide les entreprises, y compris les PME, à évaluer les risques dans leurs chaînes d'approvisionnement et à prévenir les violations des droits de l'homme.

L'UE devrait également évaluer la concentration des marchés au niveau mondial et s'efforcer de lutter contre les situations de monopole ou d'oligopole. La constitution de stocks de matériaux et d'équipements stratégiques, si nécessaire, pourrait également contribuer à accroître la résilience des chaînes d'approvisionnement. L'approche qui sous-tend la stratégie de l'UE pour les matières premières critiques pourrait être utilisée comme une bonne pratique à appliquer à d'autres biens et matériaux.

La politique commerciale de l'UE devrait contribuer à la disponibilité des matières premières pour les industries européennes. L'UE devrait garantir, par des accords de commerce et d'investissement dans le secteur de l'énergie, le transfert et le transport de produits et de matériaux qui vont au-delà des règles de l'OMC.

L'exploration de moyens durables de développer les activités d'extraction minière au sein de l'UE pourrait également contribuer à atténuer le risque de rupture de la chaîne d'approvisionnement, en particulier pour des minéraux comme le cobalt, le lithium, les éléments de terres rares, ce qui sera crucial pour atteindre les objectifs du « Green Deal » européen dans des secteurs tels que les transports et l'énergie.

La relance de l'économie circulaire soutiendra également les chaînes d'approvisionnement. En évitant l'exportation de matières premières secondaires, l'UE augmenterait la résilience de certaines de ses chaînes d'approvisionnement industrielles. Cela nécessiterait notamment d'accroître la démontabilité et la recyclabilité des biens et de leurs composants. Il faut également améliorer la collecte et le traitement des matériaux.

Dans la crise actuelle du Covid-19, il est devenu évident que les chaînes de valeur sont vulnérables s'il n'y a qu'un seul fournisseur pour les pièces importantes. Pour sécuriser la production, les entreprises doivent éviter de dépendre de fournisseurs individuels. Au contraire, elles devraient avoir plusieurs fournisseurs de différentes régions du monde pour les produits primaires importants. Les entreprises devraient également rechercher un partenariat à long terme avec les fournisseurs afin d'accroître la stabilité de l'approvisionnement.

Pour soutenir cette diversification des chaînes de valeur dans l'UE, les infrastructures en Europe, notamment en matière de communication et de transport, doivent être massivement renforcées. Il est donc nécessaire d'investir massivement dans les infrastructures à l'échelle européenne. Ces investissements doivent être initiés et soutenus financièrement par l'UE.

Des stocks plus importants peuvent aider à compenser les fluctuations de livraison. En ce qui concerne les produits pharmaceutiques en particulier, la dépendance à l'égard des différents fabricants peut poser problème. Certains principes actifs ne sont produits que dans une seule usine dans le monde entier. Le risque de pénurie de médicaments qui en découle est inacceptable. Dans l'UE, les systèmes de soins de santé sont principalement organisés par les pouvoirs publics. Une initiative conjointe de l'UE et des États membres devrait garantir qu'il existe des fabricants alternatifs pour tous les médicaments importants et que les systèmes de soins de santé mondiaux ne dépendent pas d'usines individuelles.

De plus, des investissements publics dans les équipements de protection essentiels sont nécessaires. La crise du Covid-19 a montré qu'il est nécessaire de maintenir des réserves d'équipements de protection médicale. Il faut des accords au niveau de l'UE pour empêcher les États membres de se faire concurrence pour les équipements de protection ou l'accès aux vaccins. Pour gérer les crises, l'UE doit agir conjointement.

Pendant la crise, les pays de l'UE ont fermé leurs frontières intérieures aux personnes et ont introduit des interdictions d'exportation d'équipements de protection vers d'autres États membres. Cela a interrompu les chaînes de valeur et sapé le marché intérieur. La CES demande que la fermeture des frontières nationales au sein de l'UE soit évitée à l'avenir. En cas de pandémie, de plus petits territoires où se produisent de nombreuses infections devraient être fermés.

Question 3 : Comment le cadre commercial multilatéral (OMC) devrait-il être renforcé pour assurer la stabilité, la prévisibilité et un environnement fondé sur des règles pour un commerce et des investissements équitables et durables ?

L'OMC a un problème de confiance auprès d'une partie de l'opinion publique, ce qui affecte sa légitimité. Cela est dû en grande partie à son incapacité à remplir le mandat de développement du cycle de Doha et aux intérêts prédominants des grandes sociétés multinationales et des grands acteurs commerciaux. La CES soutient donc une réforme de l'OMC qui amène les membres à s'engager dans des changements ambitieux et systémiques liés aux normes du travail, au réchauffement climatique, à l'égalité des sexes, à une fiscalité équitable, à la réduction du pouvoir monopolistique des géants du numérique, à la cohésion sociale et économique et au respect des droits de l'homme, y compris des droits des syndicats. En particulier, le temps est venu pour l'OMC de jouer son rôle en promouvant activement les normes internationales du travail et l'accord de Paris. La CES a toujours soutenu le commerce équitable réglementé par les institutions multilatérales et a appelé à une coopération forte entre l'OMC et l'OIT. L'UE et ses États membres devraient faire davantage pression sur l'OMC pour que le respect des normes du travail, telles qu'elles sont fixées et contrôlées par l'OIT, soit inclus dans les considérations de l'OMC et dans les futurs accords commerciaux multilatéraux.

Les éléments clés de ces accords comprennent des engagements pour les gouvernements à respecter les conventions et les instruments de l'OIT actualisés et l'agenda de l'OIT sur le travail décent. Ces obligations devraient être mises en œuvre par la création d'un mécanisme de règlement des différends totalement indépendant (composé pas seulement d'experts commerciaux) pour faire respecter les engagements en matière de droits du travail. Ce mécanisme doit prendre en considération les orientations et les décisions des organes statutaires de l'OIT. Les syndicats devraient pouvoir déposer des plaintes pour violation des droits des travailleurs et des syndicats par l'intermédiaire de ce mécanisme, qui conduirait automatiquement à des enquêtes et, en cas de violation des engagements en matière de droits du travail, les gouvernements et les entreprises en infraction devraient être tenus de remédier à leurs actes. Les recours pourraient inclure des sanctions en dernier recours.

Pour plus d'informations sur la position de la CES, cliquez [ici](#).

L'OMC n'a pas été en mesure de s'adapter au développement rapide de la numérisation et de l'intégration entre les biens et les services, ni de s'attaquer aux pratiques déloyales qui faussent le commerce mondial, telles que les subventions gouvernementales illégales et les violations des normes fondamentales du travail. L'UE doit donc avoir pour priorité absolue de réformer l'OMC afin qu'elle puisse répondre aux nouvelles réalités en offrant des conditions de concurrence équitables et des règles transparentes à chaque membre, tout en respectant les engagements de traitement spécial et différencié pour les pays en développement et les PMA. Toute nouvelle règle commerciale doit respecter la capacité des gouvernements à réglementer, à faire appliquer les réglementations existantes et à mettre en place des politiques publiques progressistes dans l'intérêt des travailleurs, ainsi que le droit d'appliquer des règles de défense commerciale contre les pratiques de concurrence déloyale.

Pour faire face à la crise du commerce multilatéral fondé sur des règles, l'UE devrait également agir dans le cadre de sa politique extérieure et de coopération au développement pour promouvoir la coopération multilatérale. La refonte du cadre multilatéral doit être une priorité absolue pour l'UE et son impasse ne doit pas être utilisée comme une préférence pour les négociations et les accords bilatéraux.

Question 4 : Comment pouvons-nous utiliser notre vaste réseau d'ALE existants ou de nouveaux ALE pour améliorer l'accès au marché pour les exportateurs et

les investisseurs de l'UE, et promouvoir la coopération internationale en matière de réglementation—notamment en ce qui concerne les technologies et les normes numériques et vertes afin d'en maximiser le potentiel ?

L'UE devrait utiliser son réseau commercial mondial pour garantir une mise en œuvre plus uniforme des normes sociales et du travail, tant par les investisseurs que par les gouvernements. Les accords commerciaux bilatéraux ont un effet de levier particulièrement important qui doit être utilisé efficacement avant leur conclusion et tout au long de leur mise en œuvre et de leur application. Le levier permettant d'obtenir la ratification des principales conventions de l'OIT reste le plus important pendant les négociations et avant leur conclusion.

La coopération réglementaire existante, telle qu'elle est définie par les accords bilatéraux, comporte des risques. La coopération réglementaire ne doit pas être utilisée pour contourner l'État de droit, le principe de précaution et les valeurs fondamentales de l'UE.

Question 5 : Avec quels partenaires et régions l'UE devrait-elle s'engager en priorité ? En particulier, comment pouvons-nous renforcer nos relations en matière de commerce et d'investissement avec les pays voisins et l'Afrique, dans notre intérêt mutuel ?

La CES considère que le commerce libre mais équitable est d'une grande importance pour la croissance économique mondiale et le développement durable. Il devrait être combiné à la fourniture aux pays d'une politique efficace et d'un espace fiscal pour un nouveau modèle de développement. Le commerce, lorsqu'il tient compte des asymétries et lorsque les partenaires commerciaux respectent les normes de l'OIT, peut contribuer à un système commercial mondial plus équitable, inclusif et socialement juste. La politique commerciale de l'UE devrait également être coordonnée avec d'autres domaines politiques tels que la coopération au développement, les migrations, l'action en faveur du climat, la pêche et l'agriculture, afin de s'assurer qu'ils se renforcent mutuellement. La CES a donc demandé que les négociations actuelles sur les accords de partenariat économique (APE) soient interrompues et qu'une nouvelle relation commerciale soit développée avec les pays africains, en promouvant le travail décent et en protégeant les services publics.

Le système de préférences généralisées (SPG) de l'UE devrait contribuer à l'établissement d'une relation économique juste et prospère entre l'UE et les pays bénéficiaires — une relation dans laquelle l'exploitation de la main-d'œuvre et la détérioration de l'environnement ne sont plus des moyens acceptés de concurrence internationale. Un mécanisme de plainte fonctionnel, une plus grande transparence et la participation de la société civile et des syndicats sont nécessaires afin de renforcer le respect des droits du travail. Nous attendons un lien plus fort entre l'accès préférentiel et le respect des droits des travailleurs tels que définis dans les conventions et les normes de l'OIT, y compris le droit de gagner un salaire décent.

L'UE devrait étendre sa solidarité aux pays africains, promouvoir la bonne gouvernance et la coopération, ainsi que le développement économique plutôt que la concurrence, et, grâce à une politique commerciale réformée, aider à réaliser les SDG et à faire de la mondialisation un véritable processus de partenariat, de manière économiquement équitable et socialement et écologiquement responsable. L'UE devrait aider les pays à développer et à renforcer des services publics de qualité et soutenir la mise en place de systèmes de sécurité sociale, dont l'importance a été une fois de plus mise en évidence par la pandémie.

La coopération au développement liée au commerce, l'aide au commerce, joue un rôle clé dans le renforcement des capacités afin de s'assurer que les pays en développement peuvent participer au système commercial mondial. Elle doit également être utilisée pour améliorer les capacités des pays partenaires, notamment la facilitation du dialogue social, les normes de santé et de sécurité au travail, le développement institutionnel et le financement des inspections du travail.

Pour plus d'informations sur la position de la CES sur les relations commerciales et de coopération avec l'Afrique, cliquez [ici](#) et [ici](#).

Question 6 : Comment la politique commerciale peut-elle soutenir la politique industrielle européenne renouvelée ?

La politique commerciale de l'UE est étroitement liée à la politique industrielle de l'UE. La CES soutient ce qui est indiqué dans la communication de la Commission européenne (2020) « Nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe », à savoir que « bien que l'industrie de l'UE soit fortement intégrée dans les chaînes de valeur mondiales et qu'elle opère à l'échelle mondiale, l'UE ne doit pas être naïve face aux menaces qui pèsent sur la concurrence et le commerce équitables ». La CES a été heureuse de trouver dans la communication des propositions concrètes pour établir des stratégies commerciales offensives et défensives. Nous saluons l'intention de la Commission d'adopter rapidement l'instrument international pour les marchés publics afin de protéger les entreprises de l'UE contre les pratiques déloyales et d'appliquer la réciprocité pour les marchés publics sur les marchés extérieurs afin que les entreprises européennes puissent bénéficier d'un accès non discriminatoire aux marchés étrangers. Toutefois, la CES s'oppose fermement à ce que les marchés publics soient attribués uniquement sur la base du coût le moins cher. Cela est encore plus important dans un contexte mondial pour éviter une aggravation de la concurrence sur les faibles coûts de la main-d'œuvre. Il devrait être obligatoire que les appels d'offres publics comportent des exigences sociales et environnementales, garantissant le plein respect du droit du travail, des conventions collectives et des droits protégés par les conventions fondamentales de l'OIT et des exigences du devoir de diligence. Nous nous félicitons que la Commission ait adopté un Livre blanc traitant des effets de distorsion causés par les subventions étrangères dans le marché unique et ait ouvert une consultation publique sur les options présentées dans le Livre blanc. Nous demandons à la Commission de défendre les producteurs européens contre les subventions étrangères qui faussent et nuisent au marché intérieur et aux travailleurs européens. Dans le même temps, il faut maintenir les possibilités d'allouer des subventions à des fins sociales et écologiques. À cet égard, une réorientation de la politique de subvention dans le secteur agricole est également nécessaire dans l'UE

En outre, en ce qui concerne la mise en place d'un mécanisme d'ajustement aux frontières pour le carbone (MAFC), la CES estime qu'un tel mécanisme devrait être envisagé pour prévenir les fuites de carbone et d'investissements ainsi que la concurrence internationale déloyale, alors que l'UE intensifie ses efforts de décarbonisation. Un tel outil, combiné à une politique d'innovation et à des mesures visant à créer des marchés pilotes pour les biens industriels à faible intensité de carbone, contribuera à intensifier l'action en faveur du climat tout en maintenant et en créant des emplois de qualité et des industries innovantes dans l'UE. Il pourrait également constituer un moyen efficace de promouvoir des politiques climatiques plus ambitieuses sur la scène internationale et de réduire l'empreinte carbone des importations de l'UE. Pour plus d'informations sur la position de la CES sur le MAFC, cliquez [ici](#).

Une politique industrielle européenne durable doit reposer sur une politique commerciale qui offre non seulement des opportunités aux entreprises multinationales, mais qui profite également aux travailleurs. Elle doit garantir que les biens importés que nous

consommons sont produits par des travailleurs qui ne sont pas exploités, qui reçoivent des salaires équitables, qui travaillent dans un environnement sûr et qui sont employés par des entreprises qui respectent les normes internationales du travail et qui mettent en œuvre des instruments de conduite responsable tels que les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme. De tels comportements peuvent être encouragés si les accords commerciaux n'imposent pas la libéralisation et la privatisation, exemptent totalement les services publics et ne limitent pas le droit des gouvernements à réglementer comme ils l'entendent.

Les marchés publics doivent rester un outil de politique industrielle, exigeant le respect des conventions collectives. Les marchés publics sont un outil important pour la création d'emplois dans le cadre de la politique industrielle. Les gouvernements locaux doivent être en mesure de lier des critères sociaux et environnementaux à leurs marchés publics afin de garantir que l'argent public soutienne le développement économique régional durable. Par conséquent, les marchés publics au niveau régional ne devraient pas être ouverts par défaut à la concurrence étrangère. En outre, le respect des conditions d'emploi, qui s'appliquent par le biais de conventions collectives, doit être assuré par des dispositions conformes aux procédures de passation des marchés publics (par exemple, externalisation ou changement d'entrepreneur) lorsqu'un changement d'employeur est impliqué.

Question 7 : Que peut-on faire de plus pour aider les PME à tirer parti des possibilités offertes par le commerce et les investissements internationaux ? Où ont-elles des besoins spécifiques ou des défis particuliers qui pourraient être abordés par des mesures et un soutien en matière de politique commerciale et d'investissement ?

[Pas de réponse]

Question 8 : Comment la politique commerciale peut-elle faciliter la transition vers une économie plus verte, plus équitable et plus responsable, tant au niveau national qu'international ? Comment la politique commerciale peut-elle promouvoir davantage les objectifs de développement durable des Nations unies (ODD) ? Comment la mise en œuvre et l'application doivent-elles soutenir ces objectifs ?

La CES demande que les accords commerciaux de l'UE comprennent des dispositions applicables en matière de travail et des sanctions en cas de violation des droits du travail. Nous rejetons l'idée que l'intégration et l'application de normes du travail par le biais d'accords commerciaux constituent un « protectionnisme déguisé » ou un moyen pour les pays européens de maintenir leurs marchés fermés aux biens et services de pays tiers. Les droits fondamentaux du travail, y compris le droit de former des syndicats, le droit de négociation collective et le droit de grève, sont universels et nécessaires pour empêcher l'exploitation des travailleurs en Europe et ailleurs. La protection des droits du travail par le biais des normes de l'OIT est donc nécessaire pour éviter un « nivellement par le bas » réglementaire. L'application des conventions et des normes de l'OIT est essentielle pour garantir que les États et les entreprises respectent les droits des travailleurs et les autres droits de l'homme au niveau national et dans l'ensemble de leurs chaînes d'approvisionnement mondiales. En l'absence de normes internationales appliquées, les pays sont contraints d'affaiblir les normes du travail pour attirer les investissements étrangers. C'est pourquoi la CES est favorable au renforcement de l'OIT et à l'adoption de nouvelles normes de l'OIT qui améliorent encore les conditions de travail au niveau mondial.

La ratification et la mise en œuvre des huit normes fondamentales du travail de l'OIT, ainsi que le respect des conventions et instruments de l'OIT les plus récents, tels que le protocole sur le travail forcé et les conventions de l'OIT sur la santé et la sécurité au travail, doivent être une condition préalable à l'ouverture de négociations commerciales de l'UE. Cette condition pourrait également être progressivement étendue du SPG+ à tous les régimes SPG. Toutefois, si un pays partenaire n'a pas ratifié ou mis en œuvre correctement ces conventions, il doit démontrer, au moyen d'une feuille de route contraignante, comment il compte y parvenir en temps utile. Les instruments actualisés de l'OIT doivent être inclus dans tous les accords commerciaux de l'UE de manière à les rendre effectivement applicables.

Les accords commerciaux de l'UE devraient inclure les droits du travail comme « éléments essentiels » et donc faire l'objet de clauses de suspension ciblées. Ces clauses devraient être activées chaque fois que des violations graves des droits du travail sont commises, entraînant la suspension de l'accord en tout ou en partie.

Un mécanisme de déclenchement indépendant en cas de violation est nécessaire, par exemple par la mise en place d'un secrétariat du travail indépendant dans le cadre du mécanisme institutionnel des accords de commerce et d'investissement. Les violations des droits du travail couvertes par un accord doivent pouvoir faire l'objet d'un règlement des différends, qu'elles soient ou non directement liées aux échanges commerciaux. Dans le cadre des dispositions actuelles, la CES insiste sur le fait que la Commission doit assurer un suivi adéquat et sérieux des plaintes déposées par les syndicats. En tout état de cause, les conséquences économiques doivent être une possibilité offerte en dernier recours dans les cas où des violations sont démontrées.

La CES demande à la Commission européenne de prendre dûment en considération les propositions faites conjointement par la France et les Pays-Bas pour améliorer et réformer les chapitres sur le commerce et le développement durable dans les ALE de l'UE, notamment la mise en œuvre progressive de la réduction tarifaire liée à l'application effective des dispositions relatives aux DNT et la possibilité de retirer des lignes tarifaires spécifiques en cas de violation de ces dispositions. En outre, nous demandons à la Commission de tirer les leçons de l'accord États-Unis–Mexique–Canada (ACEUM), qui comprend une nouvelle approche du règlement des conflits du travail permettant d'imposer des mesures correctives directement à une entreprise non conforme.

Tous les accords de commerce et d'investissement doivent être accompagnés d'un mécanisme de suivi et d'évaluation impliquant les partenaires sociaux. Les syndicats doivent être clairement mandatés pour apporter leur contribution, et les résultats du suivi doivent également être rendus publics. La détermination d'une violation des droits du travail doit s'appuyer sur l'expertise des mécanismes de contrôle de l'OIT et être cohérente avec ses conclusions. Ces organes de contrôle doivent être correctement financés et soutenus par la Commission européenne afin de permettre une participation significative des syndicats, tant européens que non européens, qui ne disposent pas des ressources nécessaires. L'UE devrait également appeler ses membres à s'assurer que le mécanisme de plainte de l'OCDE (les points de contact nationaux) peut faire son travail de manière indépendante, avec une expertise et des moyens suffisants, et à impliquer les partenaires sociaux.

Les groupes consultatifs nationaux, les organes de contrôle des ALE de l'UE composés de la société civile et des partenaires sociaux, sont importants pour garantir que les engagements pris par les gouvernements des pays partenaires concernant le respect des instruments de l'OIT seront tenus et appliqués une fois l'accord signé. Nous demandons que le rôle de contrôle des GCN ne soit pas limité aux chapitres du CDD, comme c'est le cas actuellement, mais qu'il couvre l'ensemble de l'accord, car tous les éléments des ALE peuvent avoir un impact sur le travail. L'impact des recommandations

des GCN devrait également être renforcé. Le groupe d'experts des États membres sur le CDD, le nouveau chef des services chargés de l'application des réglementations commerciales et les institutions de l'UE devraient établir un échange de suivi structuré avec les GCN qui permettrait à terme d'améliorer le droit du travail et sa mise en œuvre dans les pays partenaires. La Commission doit également s'engager à demander aux pays partenaires commerciaux d'assumer conjointement la charge du financement de la participation des représentants des organisations de la société civile au suivi des accords.

La CES demande également que les délégations de l'UE dans les pays partenaires comprennent des responsables des rapports sur le travail, en étroite relation avec les partenaires sociaux, afin de suivre les questions liées au travail dans le cadre des accords commerciaux applicables.

Pour plus de détails sur la position de la CES sur la manière d'améliorer l'application des normes de travail, cliquez [ici](#).

En outre, la création de la position du chef des services chargés de l'application des réglementations commerciales au sein de la Commission européenne sera importante pour la mise en œuvre et l'application, et, espérons-le, pour l'amélioration du respect des accords commerciaux de l'UE concernant les normes de travail. La CES estime qu'il est important que les syndicats puissent déposer des plaintes directement auprès de cette personne. Les enquêtes devraient être lancées dans des délais déterminés une fois que la plainte a été reçue et devraient inclure des missions d'enquête et des auditions publiques où les partenaires sociaux et les parties prenantes concernées sont invités à témoigner. La CES attend qu'il fournisse des rapports détaillés en temps utile aux institutions de l'UE, y compris au Comité économique et social européen, et qu'il fasse rapport aux GCN concernés sur les questions pertinentes, ainsi qu'il maintienne des contacts et des consultations régulières avec les partenaires sociaux et les autres parties prenantes. Chaque plainte doit donner lieu à un rapport public final qui indique clairement si et comment les droits des travailleurs ont été violés et quelles mesures doivent être prises par l'entreprise et/ou le gouvernement concerné. La possibilité d'appliquer des sanctions devrait également faire partie du mécanisme.

Les nouveaux accords commerciaux de l'UE doivent non seulement inclure des règles fortes et contraignantes sur les normes minimales de travail, mais aussi faciliter la transition vers une convergence ascendante afin d'établir un terrain d'entente pour un commerce équitable et juste entre les pays. L'UE doit s'efforcer en permanence d'améliorer encore les normes des accords existants.

Pour que le commerce se traduise par une croissance économique inclusive et une amélioration des conditions de travail, les instruments de politique commerciale doivent être complétés par des mesures politiques fortes supplémentaires au niveau national. Cela signifie davantage d'investissements dans les infrastructures, des politiques visant à garantir la bonne gouvernance, le respect de l'État de droit, ainsi que l'extension de la protection sociale et des régimes de transition et des investissements accrus dans des services publics de haute qualité, tels que la santé et l'éducation, qui devraient inclure une perspective d'égalité entre les sexes.

L'UE doit également s'engager à inclure une dimension de genre dans sa politique commerciale en garantissant le respect des normes internationales du travail en matière d'égalité des sexes et de droits des travailleuses au travail. Nous demandons le respect de la convention 100 de l'OIT sur l'égalité de rémunération, de la convention 111 sur la discrimination en matière d'emploi et de profession (qui promeut la non-discrimination sur le lieu de travail), de la convention 183 sur la protection de la maternité et de la convention 190 sur la violence et le harcèlement.

Les accords de commerce et d'investissement devraient exclure les services publics. Tous les gouvernements devraient pouvoir définir les services publics, décider de leur organisation et de leur financement, ainsi que des obligations spécifiques auxquelles ils devraient être soumis. L'UE devrait soutenir, dans ses relations bilatérales et au niveau mondial, les principes et les normes de service public, tels qu'ils sont définis dans le protocole de l'UE sur les services d'intérêt général, la charte des droits fondamentaux et le pilier européen des droits sociaux.

Parallèlement, la politique commerciale de l'UE doit être conçue de manière à garantir aux gouvernements nationaux une marge de manœuvre leur permettant d'assurer une transition équitable vers une économie circulaire et neutre en carbone.

La CES appelle la Commission européenne et les États membres de l'UE à assurer la bonne mise en œuvre du règlement (UE) n° 995/2010 sur le bois et à lutter efficacement contre l'exploitation illégale des forêts. En outre, la politique commerciale de l'UE devrait être combinée avec des efforts supplémentaires pour nettoyer et décarboniser le transport international.

Une transparence totale devrait être assurée dans la préparation des évaluations de l'impact sur le développement durable (EID), qui fournissent à la Commission une analyse approfondie des impacts potentiels des négociations en cours sur l'économie, la société, les droits de l'homme, l'égalité des sexes et l'environnement. Les informations tirées des EID pourraient également être utilisées pour identifier les réformes nationales nécessaires et pour concevoir les efforts d'aide au commerce liés aux négociations commerciales. En outre, les EID actuelles menées avant les négociations devraient être complétées par des évaluations ex post de l'impact réel de la durabilité une fois qu'un accord commercial est entré en vigueur.

Question 9 : Comment la politique commerciale peut-elle contribuer à favoriser une conduite plus responsable des entreprises ? Quel rôle la politique commerciale devrait-elle jouer dans la promotion de chaînes d'approvisionnement transparentes, responsables et durables ?

La meilleure façon de favoriser un comportement responsable des entreprises est d'inclure des dispositions fortes, contraignantes et exécutoires en matière de travail dans les accords commerciaux de l'UE, comme nous l'avons souligné dans notre réponse à la question 8. En outre, les investisseurs étrangers devraient être tenus de faire preuve d'un devoir de diligence avant de pouvoir bénéficier d'un accord international d'investissement. Une coopération étroite avec l'OCDE, qui a une longue et solide expérience de la promotion d'un comportement responsable des entreprises, serait également une voie à suivre. Un autre moyen de garantir que les entreprises de l'UE respectent les chaînes d'approvisionnement durables est l'adoption par l'UE d'une directive sur l'obligation du devoir de diligence en matière de droits de l'homme et de comportement responsable des entreprises. Cette directive devrait établir des mécanismes de devoir de diligence obligatoires et efficaces couvrant les activités des entreprises et leurs relations commerciales, y compris leurs chaînes d'approvisionnement et de sous-traitance. La directive constituerait une avancée importante pour garantir le respect et l'application des droits de l'homme, y compris les droits des syndicats et des travailleurs. Une directive devrait donner aux travailleurs les moyens de lutter contre les violations des droits de l'homme. Elle devrait garantir la pleine participation des syndicats et des représentants des travailleurs à l'ensemble du processus de devoir de diligence. Des recours efficaces et un accès à la justice devraient être disponibles pour les victimes, y compris les syndicats. Les entreprises devraient être responsables de l'impact de leurs activités. La responsabilité doit être introduite pour les cas où les entreprises ne respectent pas leurs obligations de devoir de diligence, sans préjudice des cadres de responsabilité conjointe et solidaire. Pour plus de détails sur la

position de la CES concernant une directive européenne sur les obligations de devoir de diligence en matière de droits de l'homme et de comportement responsable des entreprises, cliquez [ici](#).

Au niveau international, la CES invite l'UE et ses États membres à obtenir des instruments internationaux plus efficaces et plus contraignants, notamment en renforçant le soutien à un traité contraignant des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme et en œuvrant à l'établissement d'une convention de l'OIT sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement.

Question 10 : Comment les règles du commerce numérique peuvent-elles profiter aux entreprises de l'UE, y compris aux PME ? Comment la transition numérique, au sein de l'UE mais aussi chez les partenaires commerciaux des pays en développement, pourrait-elle être soutenue par la politique commerciale, notamment en ce qui concerne les technologies numériques clés et les grandes évolutions (par exemple, chaîne de blocs, intelligence artificielle, grands flux de données) ?

L'UE doit lutter contre les situations de monopole sur les technologies et les données numériques. Dans une économie caractérisée par une numérisation rapide et profonde, les données sont l'un des facteurs de production clés pour l'industrie. Les véhicules connectés et autonomes, les réseaux d'énergie intelligents et l'internet des objets sont de bons exemples de chaînes de valeur stratégiques qui reposent sur l'accès aux données. De plus, les espaces de données sécurisés, pour collecter, transférer, stocker et traiter les données, sont essentiels pour les secteurs industriels tels que l'industrie manufacturière, la logistique, l'énergie et le bâtiment. La construction d'un espace de données industrielles européen sera d'une importance stratégique significative pour la souveraineté numérique de l'Europe ainsi que pour l'avenir de ses secteurs industriels clés. La réglementation devrait inclure des mesures visant à empêcher l'utilisation abusive des données par les entreprises et les gouvernements, et à protéger la vie privée.

La CES estime que la gouvernance des données, la réglementation des secteurs numériques et la bonne gestion de l'impact de l'économie numérique sur tous les travailleurs doivent d'abord se faire par le biais de la législation nationale et européenne, et en dialogue avec les partenaires sociaux par le biais de la négociation collective. La capacité à réglementer les entreprises multinationales numériques et à préserver l'espace d'accès et de contrôle des données publiques doit être maintenue et développée.

Question 11 : Quels sont les principaux obstacles et opportunités pour les entreprises européennes qui se lancent dans le commerce numérique dans des pays tiers ou pour les consommateurs lorsqu'ils se lancent dans le commerce électronique ? Quelle est l'importance des transferts internationaux de données pour l'activité des entreprises de l'UE ?

Les développements technologiques numériques ont un grand impact sur de nombreux aspects du monde du travail et sur nos sociétés. Les nouvelles technologies devraient bénéficier aux intérêts des citoyens, des travailleurs et des consommateurs, et non à ceux de quelques grandes sociétés multinationales. La CES et ses organisations membres, conjointement avec le mouvement syndical mondial, appellent l'UE et les gouvernements nationaux à une transition juste vers une économie numérique. Cette transition devrait viser à protéger et à promouvoir les droits des citoyens, à établir une gouvernance démocratique des données, à façonner l'avenir du travail touché par l'économie numérique en renforçant les droits des travailleurs et des syndicats, à protéger les conditions de travail et la vie privée, à promouvoir la participation de tous

les pays au partage des bénéfices de la numérisation et à réduire la fracture numérique entre les pays développés et les pays en développement.

Pour ces raisons, la CES exprime de profondes préoccupations quant à l'opportunité des négociations plurilatérales en cours, dans le cadre de l'OMC, pour mettre en place des règles mondiales sur le commerce électronique. En outre, la CES déplore l'absence d'une évaluation de l'impact sur la durabilité, qui devrait être effectuée avant le lancement des négociations.

Vous trouverez plus de détails sur la position de la CES sur le commerce électronique [ici](#).

Question 12 : En plus des instruments existants, tels que la défense commerciale, comment l'UE devrait-elle s'attaquer aux pratiques commerciales coercitives, distorsives et déloyales des pays tiers ? Les instruments existants devraient-ils être encore améliorés ou des instruments supplémentaires devraient-ils être envisagés ?

La politique commerciale doit garantir la responsabilité des entreprises et des investisseurs ainsi qu'une concurrence loyale. Des mesures claires doivent être prises pour garantir que les industries et les services européens dans tous les secteurs soient ouverts à la concurrence internationale et que les travailleurs ne soient pas mis en danger et désavantagés par des pratiques commerciales déloyales.

L'UE devrait maintenir des instruments de défense commerciale puissants imposant des restrictions ciblées aux importations anticoncurrentielles dans l'UE si elles sont produites par des entreprises qui violent les normes internationales du travail. Des restrictions devraient également être imposées aux importations produites sans respecter les normes environnementales ou aux produits bénéficiant de subventions publiques qui faussent les échanges. L'élaboration de règles visant à lutter contre ces pratiques déloyales devrait faire partie du programme de réforme de l'OMC de l'UE.

Nous condamnons le non-respect des normes du travail telles que le droit d'organisation et le droit de négociation collective dans les pays tiers, dans le but d'obtenir un avantage concurrentiel économique par rapport aux pays respectant les droits des travailleurs et les conventions de l'OIT. De telles actions ne sont pas conformes aux déclarations de l'OIT de 1998 et 2008 et l'UE devrait également considérer ces éléments comme des distorsions du marché.

Un instrument international sur les marchés publics et un MAFC peuvent également être des outils utiles pour lutter contre les pratiques commerciales distorsives et déloyales des pays tiers.

L'examen de la politique commerciale de l'UE devrait étudier plus en détail les moyens de protéger les industries de l'UE et les emplois connexes contre l'impact de la juridiction extraterritoriale des pays tiers. Dans cette perspective, l'UE devrait renforcer son « règlement de blocage » pour protéger les entreprises de l'UE contre les effets de l'application extraterritoriale de la législation adoptée par un pays tiers.

Question 13 : Quels sont les autres sujets importants non couverts par les questions ci-dessus que l'examen de la politique commerciale devrait aborder ?

La transparence et la participation des partenaires sociaux devraient être des éléments essentiels de la future politique de l'UE en matière de commerce et d'investissement. La CES insiste sur la transparence dans toutes les négociations sur le commerce et les investissements, sur le contrôle démocratique par le Parlement européen et les parlements nationaux, ainsi que sur la consultation et la participation pleine et entière des partenaires sociaux et des organisations de la société civile. Pour y parvenir, le

« groupe d'experts sur les accords de libre-échange » de la Commission devrait être renouvelé. Les partenaires sociaux devraient être consultés de manière proactive et continue, notamment en ce qui concerne les objectifs des négociations avant qu'elles ne commencent, en particulier lors de la préparation du mandat de négociation que le Conseil donne à la Commission.

Une transparence totale devrait également être assurée lors de la préparation des EID en temps utile. Ces analyses d'impact devraient fournir une image plus claire de l'impact sur l'emploi dans les régions et les secteurs, en particulier en reflétant de manière adéquate les principaux domaines de négociation. Alors que l'EID du Mercosur ne portait que sur un nombre très limité de services, l'un des principaux résultats des négociations, à savoir l'ouverture des services maritimes à la navigation intérieure, n'a pas été couvert du tout et, par conséquent, il n'y a pas eu d'analyse de l'impact social potentiel sur l'emploi. Les exercices de modélisation macro-économique actuellement réalisés ne permettent pas d'identifier correctement où se situeront les éventuels défis.

La mise en œuvre des ALE devrait être mieux contrôlée. Une plus grande attention devrait être accordée à leurs conséquences sur les chaînes de valeur industrielles ainsi qu'aux conséquences sociales et sur l'emploi dans l'UE, mais aussi dans les pays tiers.